

Edito :

Pour ce deuxième numéro de « lettre aux parents », nos conditions de vie et de communication ont bien changé. Néanmoins l'école continue et l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives restent mobilisées pour assurer la continuité sous différentes formes, que ce soit la visioconférence, la classe virtuelle, l'ENT Occitanie, le téléphone portable ou fixe et surtout la plateforme « drive » en ligne sur le site de l'établissement, <http://college-simone-veil.fr>. Tous ces moyens, nous permettent de garder le contact.

A cette occasion nous avons pu mettre à disposition de certains de nos élèves sans moyen de communication adapté, plus de 100 tablettes numériques pour leur éviter l'isolement pédagogique. Si vous rencontrez des difficultés, nous restons à votre écoute.

L'équipe de direction de votre collège.

Informations administratives :

- Conseil d'Administration : Le prochain se déroulera selon la situation, en présentiel, ou en visioconférence...
- Nous vous informerons en temps utile des modalités de reprise et d'accueil des élèves dans l'établissement qui devrait se dérouler à compter du lundi 11 mai 2020.

Conseils et recommandations aux parents :

Le collège Simone VEIL assure la continuité pédagogique. Pour rendre notre travail efficace, nous vous remercions de veiller à ce que votre enfant fasse et rende le travail demandé. Si vous rencontrez des difficultés dans la transmission et la réalisation du travail, veuillez vous rapprocher du [PP](#), du CPE et pour des conseils sur la santé, cliquez [ici](#). Attention, si vos enfants ne sont pas assidus, des signalements seront effectués par l'établissement et suivis par les services compétents à la reprise d'une scolarité normale.

Conseils et recommandations aux élèves :

Vous devez être assidus et participer à toutes les classes virtuelles ou autres moyens de communication mis en place par les professeurs. Il est indispensable de rendre les devoirs demandés. Votre investissement conditionnera une reprise de l'école dans de bonnes conditions. Votre implication et votre persévérance seront évaluées par l'ensemble de l'équipe pédagogique en fin de troisième trimestre.

Information aux parents des élèves de 3e :

Les épreuves orales et écrites du brevet sont annulées pour la session de juin 2020. L'obtention du diplôme sera conditionnée à la validation du socle commun de connaissances et de compétences à l'issue de la classe de 3e sous réserve d'assiduité jusqu'au vendredi 3 juillet 2020, y compris le travail fourni durant le confinement. Ces différents éléments seront déterminants pour l'obtention du diplôme. Il en est de même pour l'obtention d'une mention qui permettra à certains d'obtenir une bourse au mérite.

L'orientation se fera selon les modalités habituelles, à savoir :

- les familles émettent des vœux par l'intermédiaire du professeur principal de la classe. Les modalités pratiques seront définies selon l'évolution de la situation sanitaire dans les semaines qui vont suivre. Ils seront ensuite étudiés par le conseil de classe qui donnera un avis sur l'opportunité des vœux d'orientation.
- En ce qui concerne l'affectation, s'il s'agit d'une 2de générale et technologique, la poursuite d'études se fera dans le lycée de secteur relevant du domicile de la famille. Pour les situations particulières, demande de dérogation ou filières particulières, une communication personnalisée sera établie entre la famille, le professeur principal et le chef d'établissement.
- En ce qui concerne la voie professionnelle. Il n'existe pas de lycée de secteur. L'élève et sa famille auront la possibilité d'effectuer 5 vœux métiers sur les lycées professionnels du département voire de l'académie. Si vous souhaitez obtenir un entretien avec madame Minana, Psy-EN de l'établissement, veuillez vous adresser au professeur principal de la classe qui communiquera vos coordonnées ou par mail à fabienne.minana@ac-montpellier.fr

Informations aux parents des autres niveaux :

veaux : Pour les élèves de 4e qui souhaitent poursuivre leur scolarité en lycée professionnel dans le cadre d'une prépa métiers, les parents se rapprocheront du professeur principal de la classe qui vous donnera les premières indications et vous rapprochera le cas échéant pour un entretien avec madame Minana, Psy-EN de l'établissement. Pour les élèves pressentis, les familles concernées seront contactées par le CPE, Monsieur Ramonatxo.